

<p style="text-align:center">COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p style="text-align:center">DU 4 JUIN 2020</p>

Étaient présent(e)s :

M. BAUCHER, J.N. BROUSTAU, D. CLAVERY, B. DOMENEC, S. LEBLANC, P. MARTINEZ, P. NAUDET, S. NICLOUX.

Étaient absent(e)s/excusé(e)s :

B. COYOLA donne pouvoir à J.N. BROUSTAU, J. GIBOIN donne pouvoir à D. CLAVERY, P. MACE donne pouvoir à P. NAUDET.

Secrétaire de séance : P. NAUDET

OUVERTURE DE LA SEANCE à 15h30.

Lecture du PV du 25/05/2020.

Le PV est soumis à l'approbation du conseil municipal.

APPROUVÉ à l'unanimité

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT : compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée au maire :

Il n'y a pas eu de prise de décision depuis la dernière réunion.

16.2020 Délibération sur le changement de lieu de réunion du conseil municipal.

Vu l'article L2121-7 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, le lieu dans lequel il tient ses séances ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide au scrutin public, à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- de fixer le lieu des prochaines réunions du conseil municipal dans la salle des fêtes située sur la même emprise que la mairie.

Cette localisation temporaire permettra de respecter, sans difficultés, les contraintes sanitaires actuelles.

17.2020 Désignation des délégués représentant la commune.

Le conseil municipal,

Vu l'article L5721-1 et suivants du CGCT, précisant l'organisation et le fonctionnement d'un syndicat mixte ouvert,

Vu les statuts des syndicats mixtes,

Vu la demande du Ministère de la Défense pour la désignation du « correspondant défense » dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense,

Décide de procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants à la majorité absolue et au scrutin secret :

Nombre de votants : 11 Bulletins blancs ou nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 11

Proclame élus les membres titulaires et suppléants suivants :

	Titulaires		Suppléants	
SYDEC énergie	GIBOIN Jérôme	11 voix	COYOLA Bertrand	11 voix
SYDEC eau	BAUCHER Michel	11 voix	MARTINEZ Pierre	11 voix
SYDEC assainissement collectif	BAUCHER Michel	11 voix	MARTINEZ Pierre	11 voix
SYDEC assainissement non collectif	BAUCHER Michel	11 voix	MARTINEZ Pierre	11 voix
ALPI	GIBOIN Jérôme	11 voix	LEBLANC Sylvie	11 voix
Correspondant Défense	BROUSTAU Jean-Noël	11 voix	NAUDET Patrick	11 voix

Vu l'adhésion à l'association « Esprit du Sud40 »,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés que Monsieur CLAVERY Didier représentera la commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS au sein de l'association « Esprit du Sud40 ».

La présente délibération sera diffusée aux différents interlocuteurs.

FIN DE LA SEANCE à 16h00.